

Église protestante unie de Grenoble

Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2023

Quelques repères sur l'histoire du Centre œcuménique Saint-Marc et le contexte de la décision à prendre

Pour mémoire :

- Le Centre Œcuménique Saint-Marc (COSM) a été construit en 1967/1968 à l'initiative de l'association diocésaine de Grenoble (ADG) et de l'Union nationale de l'Église réformée de France (UN/ERF).
- En 1966, un accord sur une répartition des millièmes de propriété avait été signé entre les deux parties, correspondant globalement à un partage de 2/3 pour l'Église catholique et 1/3 pour l'Église réformée. La répartition avait été réajustée en 1975 à la demande de l'UN/ERF pour alléger le montant de ses charges annuelles. Cette répartition est restée inchangée depuis lors : 711 millièmes pour l'ADG et 289 millièmes pour l'UN/ERF (devenue en 2013 UNAC/EPUDF - Union nationale des associations culturelles de l'Église protestante unie de France).

Quelques repères :

- En plus de ses activités œcuméniques, le Centre héberge depuis l'origine la paroisse catholique Sainte-Trinité.
- Pour la gestion de la partie partagée entre les deux Églises fondatrices, une association loi 1901 a été créée. Elle s'occupe des cotisations, des locations de salles, du fonctionnement, de l'entretien courant et des petits investissements.
- Un comité d'animation porte le projet œcuménique partagé.
- Sans être fondatrice ni propriétaire, l'Église anglicane occupe fidèlement les lieux et contribue à leur animation et à leur entretien.
- Pour la partie protestante, la propriété est détenue par l'UNAC/EPUDF mais les coûts de fonctionnement et d'investissement sont entièrement à la charge de l'Église locale (EPUdG). Le fonctionnement représente une dépense annuelle de l'ordre de 3 400 €. A cela s'ajoutent les dépenses d'investissement qui se sont succédé au fil du temps (dernier investissement : réaménagement de l'office, réfection de la salle Bethel et de ses accès).

- En 2016, le Conseil presbytéral, en lien avec le Diaconat, a proposé au Diocèse Grenoble-Vienne de réfléchir à donner un nouvel élan au Centre œcuménique avec la notion de « Parvis du Christianisme » (« Adoration, Bible, Culture, Diaconie, Évangélisation : l'ABCDE de la foi ») dans les quartiers Sud de Grenoble. Le Diocèse a préféré ne pas donner suite à ce projet car il ne cadrerait pas avec sa propre stratégie à long terme et son engagement dans la rénovation de la Basilique du Sacré-Cœur.
- Lors de l'assemblée générale de 2017, le conseil presbytéral, désireux de clarifier la situation, a proposé un schéma directeur immobilier qui définissait le temple et les locaux de la rue Fourier comme « résidence principale », et le COSM ainsi que le CUJD ¹ comme « résidences secondaires » de l'Église locale. En lien avec le Diaconat, l'EPUDG a alors proposé à ses partenaires du COSM de renforcer le lien œcuménique par l'implantation d'une présence diaconale (l'Escale). Logiquement, le schéma directeur immobilier de 2017 prévoyait de recentrer les investissements d'Église dans les annexes de la rue Fourier et la rénovation du temple : des plans d'agrandissement avaient été bien avancés quand l'opportunité s'est présentée d'acheter et d'aménager les locaux devenus ... Chez Téo.
- **La valeur patrimoniale du bâtiment tenant compte de sa vétusté a été estimée en 2021 à 1 156 000 € par un cabinet indépendant, mandaté conjointement par le Diocèse et l'EPUDG.**

Un processus de décision long et compliqué ...

Près de 10 ans d'hésitations ...

- Depuis près de 10 ans, nous savons que le COSM va devoir faire l'objet de lourds travaux de structure sur ses parties dégradées (toiture, façades) et d'aménagements intérieurs répondant aux normes d'aujourd'hui (accessibilité PMR et isolation thermique notamment). **Le coût estimé de ces travaux était de 845 000 € en 2014. La somme évoquée aujourd'hui est d'au moins 1 600 000 €, soit un montant de l'ordre de 462 400 € à la charge de l'EPUDG.**
- Naturellement associé aux réflexions menées localement sur le sujet, le bureau du Conseil national de l'Église protestante unie a fait savoir à l'Église locale le 8 juillet 2020 qu'il était « tout à fait favorable à ce que l'EPUDG entame des négociations avec nos frères catholiques concernant la propriété et l'occupation du COSM par l'EPUDG », ajoutant qu' « à ce titre, il était ouvert à toutes les solutions envisagées (...) dans la mesure où elles permettent de maintenir des liens fraternels avec les autres communautés : la vente des parts au Diocèse en numéraire ; la vente des parts au Diocèse contre une occupation des locaux sur une durée restant à définir ; ou tout autre montage que le Diocèse pourrait proposer ».

.../...

¹ Centre Unioniste de Jeunesse du Dauphiné

- Bien qu'à l'évidence, l'EPUDG ne dispose pas des marges financières à la hauteur nécessaire, elle a peiné à le reconnaître et à en tirer les conséquences. Cette difficulté s'explique principalement par le risque de voir la communauté se diviser sous la pression d'une décision ne faisant pas consensus. Le Diocèse s'est alors lui-même trouvé dans une relative paralysie du fait du départ de Mgr de Kérimel au début de l'année 2022 et du délai nécessaire à son remplacement par Mgr Eychenne.
- **Trois hypothèses ont été évoquées lors de l'assemblée générale de l'EPUDG de mars 2022** : le statu quo, la vente totale des parts de l'UNAC/EPUDF au Diocèse ou la vente partielle de ces parts. A l'épreuve du réel, la marge de négociation s'est rapidement réduite à deux options dans la mesure où celle du statu quo n'était pas assumable financièrement : une cession totale ou partielle des parts UNAC/EPUDF. Dans les deux cas, la question des contreparties restait à débattre (liquidités ? droits d'usage ?).

Et une accélération au printemps 2023...

- Le 13 février 2023, Mgr Eychenne a adressé un courrier aux « copropriétaires, utilisateurs habituels ou occasionnels ou encore participants à un événement ponctuel du centre œcuménique Saint-Marc ». Il y rappelait d'abord « l'urgence qu'il y a à engager d'importants travaux sur le lieu et la difficulté des partenaires à pouvoir y contribuer ». Il indiquait ensuite que « si le Centre œcuménique demain, devenait, pour la totalité des parts, propriété du Diocèse, cela ne remettrait pas en cause son engagement œcuménique en ces lieux ».
- Une réunion des Églises fondatrices élargie aux principaux utilisateurs du Centre et aux représentants de la paroisse Sainte-Trinité a été organisée le 21 février 2023, suivie d'une réunion le 26 avril 2023 en présence de l'Évêque, du nouveau vicaire général Emmanuel Decaux, de l'économiste du Diocèse Grenoble-Vienne, Jean-Michel Mithieux, et du Père Armand en charge de la communauté catholique de la Sainte Trinité. Lors de cette dernière rencontre, le Diocèse a fait part de sa préférence pour un rachat en liquidités de l'ensemble de ses parts à l'Église protestante. Tous les participants ont par ailleurs réaffirmé leur volonté de préserver, consolider et valoriser le Centre Saint-Marc en tant qu'espace œcuménique sur Grenoble.

Le point aujourd'hui :

Le Diocèse Grenoble-Vienne a proposé de racheter les parts détenues par l'UNAC/EPUDF dans le COSM, son projet étant de l'intégrer en totalité dans son ensemble immobilier.

La volonté œcuménique affirmée par le Diocèse devra être inscrite dans l'acte notarié pour garantir la préservation de cette vocation originelle dont le maintien est souhaité par l'ensemble des parties prenantes.